



Direction Régionale de l'Environnement  
CHAMPAGNE-ARDENNE



## INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

### Plaine alluviale et cours de l'Aisne entre Vouziers et Semuy

L'inventaire du Patrimoine naturel dénommé inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (Znieff) a notamment pour but de vous aider à connaître et à mieux gérer les richesses naturelles de votre commune. Cet inventaire national, initié en 1982 par le Ministère chargé de l'Environnement, a été financé en Champagne-Ardenne par l'Etat et le Conseil Régional. Il a été actualisé et complété entre 1997 et 2003.

La nature constitue une richesse qui contribue à la qualité de notre vie quotidienne ; elle peut constituer un atout pour le développement économique de notre région. Les zones naturelles inventoriées dans les Znieff sont comparables aux monuments et aux oeuvres d'art. Comme tout patrimoine, elles doivent être protégées et entretenues pour être transmises intactes ou restaurées aux générations futures.

Une Znieff est une zone de superficie variable dont la valeur biologique élevée est due à la présence d'espèces animales et végétales rares et (ou) à l'existence de groupements végétaux remarquables. Elle peut présenter également un intérêt particulier d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique par exemple.

Votre commune est concernée par une ou plusieurs des 814 Znieff de la région Champagne-Ardenne. Nous vous présentons ici celle dénommée **Plaine alluviale et cours de l'Aisne entre Vouziers et Semuy**.

Une zone naturelle est souvent un milieu fragile et menacé. Compte-tenu de l'intérêt que présente le Patrimoine Naturel pour chacun d'entre nous, nous vous remercions des actions qu'il vous sera possible d'initier en vue de sensibiliser à cet important problème le plus large auditoire.

**Communes de Ballay, Rilly-sur-Aisne, Semuy, Terron-sur-Aisne,  
Vandy, Voncq, Vouziers et Vrizy**

Département des Ardennes

**Plaine alluviale et cours de l'Aisne entre Vouziers et Semuy**

Znieff n° 210000985

**Une végétation prairiale semi-primitive remarquable**

La Znieff de la plaine alluviale et du cours de l'Aisne, depuis le nord de Vouziers jusqu'à Semuy recense un des milieux remarquables de la vallée. La Znieff initiale, créée 1984, a été profondément remaniée et très fortement agrandie en 2000, passant ainsi d'une superficie de moins de 100 hectares à une superficie de plus de 1000 hectares. Elle possède une végétation variée et bien caractéristique des grandes plaines alluviales : prairies de fauche et/ou pacagées plus ou moins humides, végétation marécageuse, bois, eaux courantes de la rivière et eaux dormantes des noues (bras morts). Quelques plantations de peupliers noirs et des cultures de maïs s'y remarquent également. Elle fait partie de la grande Znieff de type II de la vallée de l'Aisne entre Autry et Avaux.

La gamme des prairies est très étendue en fonction de la nature du sol, de l'inondation ou du traitement (fauche, pâture ou traitement mixte). Elles sont riches en graminées et en légumineuses. On peut y observer l'œnanthe intermédiaire protégée au niveau régional.

L'œnanthe à feuilles de silaüs ou œnanthe moyenne est une ombellifère (même famille que la carotte par exemple) très rare dans les Ardennes où ses seules stations se situent dans la vallée de l'Aisne ! Spécifique des terrains alluviaux inondables, elle ne se rencontre guère que dans quelques prairies de fauche. Elle est protégée au niveau régional et très menacée par la disparition des prairies alluviales.



Les milieux marécageux sont plus localisés et constitués par les roselières et autres végétations à hautes herbes. Ils abritent la germandrée des marais (protégée au niveau régional) et la stellaire des marais, toutes les deux étant inscrites sur la liste rouge des végétaux menacés de Champagne-Ardenne.

Le réseau hydrographique est constitué par la rivière de l'Aisne et par de petits ruisseaux ; des mares, des étangs et des noues (bras morts) s'y rencontrent également. Leur végétation aquatique est constituée par des communautés à lentilles d'eau, nénuphar jaune, petit nénuphar et aloès d'eau (protégé au niveau régional). La rivière est bordée par le frêne, l'aulne glutineux, l'orme champêtre, le saule blanc, le saule cendré.

Le **stratiote faux-aloès** appelé aussi **aloès d'eau** est l'une des espèces les plus curieuses et les plus rares de la flore aquatique française, partout en recul. Il est remarquable par ses feuilles lancéolées, épaisses, dentées et épineuses. Protégé en Champagne-Ardenne, il ne s'y rencontre que dans quelques sites de la vallée de l'Aisne comme par exemple dans les bras morts profonds à courant faible ou nul.



### Une faune remarquable

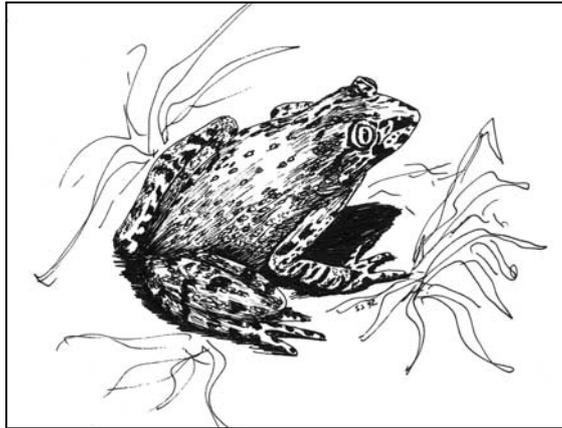
Les libellules sont nombreuses et variées, avec trois espèces rares (gomphe vulgaire, aeshne isocèle et grande aeshne).

L'**aeshne isocèle** est une libellule aux gros yeux verts et de couleur générale brun jaune. Les larves évoluent en général dans les eaux stagnantes ensoleillées et pourvues d'une riche végétation (étangs à roselières, marais, rives marécageuses des lacs, etc.), puis se transforment, 2-3 ans plus tard, en adultes. Ceux-ci s'éloignent peu de ces milieux. Ils peuvent voler pendant des heures au-dessus de l'eau, dans les clairières, les chenaux des roselières, se posant quelques fois sur un roseau, un arbre ou un arbuste. Cette espèce fait partie de la liste des libellules menacées de Champagne-Ardenne.



Le péloidyte ponctué est également bien représenté : totalement protégé en France depuis 1993, ce petit crapaud est aussi inscrit dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie "vulnérable").

Le **pélodyte ponctué** se rencontre dans toute l'Europe occidentale. Très agile et de mœurs nocturnes, il est plutôt terrestre en dehors de la saison de reproduction, mais vit en général dans des milieux humides ou proches de l'eau. En régression sur l'ensemble du territoire, il est protégé en France.



Les prairies accueillent de nombreux oiseaux dont plusieurs sont inscrits sur la liste rouge des oiseaux menacés de Champagne-Ardenne, avec parmi eux une espèce exceptionnelle, le râle des genêts : protégé en France, il est inscrit à l'annexe II de la convention de Ramsar en tant qu'espèce menacée à l'échelle mondiale ! Malheureusement les nichées du râle des genêts sont régulièrement détruites par la fauche précoce des prairies (mai à fin juin), mais quelques parcelles font l'objet d'une fauche tardive.

Le **râle des genêts**, nommé localement "roi des cailles" est de petite taille ; ses mœurs nocturnes le rendent discret. Strictement lié aux prairies humides de fauche, il est devenu très rare, la réduction constante de son milieu de vie le condamnant à terme.



Les autres espèces nicheuses de la liste rouge régionale sont le courlis cendré (nicheur très rare), le tarier d'Europe et la pie-grièche écorcheur (milieux prairiaux et broussailleux), la rousserolle verderolle et le phragmite des joncs (dans la végétation marécageuse), l'hirondelle des rivages (le long des berges abruptes de l'Aisne), le râle d'eau, le faucon hobereau et la tadorne de Belon.

La zone est régulièrement survolée par les rapaces qui y chassent et/ou qui y ont installé leur nid (buse, milan noir, milan royal, épervier d'Europe, faucon crécerelle, bondrée apivore, etc.). De nombreux oiseaux migrateurs ou de passage fréquentent le site (grande aigrette, grue cendrée, chevaliers, canards, sarcelles, combattants, bécassines...). Certains y

hivernent (oie cendrée, canard siffleur, sarcelle d'hiver, fuligule morillon, garrot à oeil d'or...).

Le **tarier des prés** est un passereau qui fréquente les lieux découverts à végétation basse d'herbes : prairies, marais, landes, friches, espaces découverts avec buissons épars. Ses effectifs sont en diminution. Il est présent dans les espaces herbagers de la vallée de l'Aisne.



### **Une protection et une gestion possibles**

L'existence d'une Znieff ne signifie pas qu'une zone doive être protégée réglementairement : cependant il vous appartient de veiller à ce que vos documents d'aménagement assurent sa pérennité ; il conviendrait à ce titre que la zone soit inscrite en zone Np (zone naturelle patrimoniale) au plan local d'urbanisme (PLU). La présence d'espèces protégées par la loi pourrait éventuellement permettre la prise d'un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les secteurs concernés de cette vaste Znieff.

Pour maintenir l'intérêt écologique et biologique du site, il serait bon d'éviter ou de limiter certaines pratiques qui sont de nature à remettre en cause ce même intérêt, ici en l'occurrence le drainage, le labourage des prairies, l'épandage massif d'engrais, d'herbicides et autres pesticides, ainsi que la popuculture ou le comblement des noues. Par contre le maintien de la fauche traditionnelle des prés est bien sur à conseiller.

### **Un intérêt pour la commune**

Le maintien en état d'une telle zone présente pour votre commune un intérêt biologique et scientifique majeur avec la conservation d'un patrimoine irremplaçable, très représentatif de la vallée de l'Aisne. Il présente aussi un intérêt ethnologique car la conservation simultanée d'un biotope (autrefois très répandu) et de son mode de gestion traditionnel est primordial pour que les générations futures connaissent leur passé. Enfin ce secteur constitue un ensemble paysager remarquable qu'il convient de préserver pour le plaisir du promeneur local comme pour celui du vacancier.